



FR

CONSEIL DE DIRECTION
97^{ème} session
Rome, 2-4 mai 2018

UNIDROIT 2018
C.D. (97) 8 (a)
Original: anglais
mars 2018

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Procédure civile transnationale –
Formulation de règles régionales**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Développements relatifs au projet conjoint ELI/UNIDROIT pour l'élaboration de règles régionales basées sur l'adaptation des Principes ALI/UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés depuis sa dernière session</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2014-2016 reconduit par le Programme de travail 2017-2019</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2017 – C.D. (96) 7; UNIDROIT 2018 – C.D. (97) 2</i>

I. HISTORIQUE DU PROJET

1. Les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale, préparés par un Groupe de travail conjoint *American Law Institute (ALI)/UNIDROIT* et adoptés en 2004 par le Conseil de Direction d'UNIDROIT, visent à réduire les effets des divergences entre les systèmes juridiques pour ce qui concerne les litiges portant sur des opérations commerciales transnationales. Leur but consiste à proposer un modèle universel de procédure qui respecte les éléments essentiels d'une procédure équitable. Ils sont accompagnés d'un ensemble de "Règles de procédure civile transnationale", qui n'ont pas été formellement adoptées par UNIDROIT ou ALI, mais constituent "un modèle rédigé par les Rapporteurs pour la mise en œuvre des Principes, fournissant plus de détails et illustrant concrètement l'application des Principes". Les Règles pourraient être considérées pour adoption ou "pour une adaptation selon les différents systèmes juridiques", et avec les Principes, peuvent être prises en considération comme un "modèle pour la réforme des législations internes".¹

¹ Reporters' Study, *Rules on Transnational Civil Procedure, Introductory Note*, in ALI/UNIDROIT Principles of Transnational Civil Procedure, Cambridge University Press, 2006, 99.

2. Envisageant de reprendre des travaux dans ce domaine, UNIDROIT a concentré ses efforts sur la promotion et la mise en œuvre des Principes ALI/UNIDROIT à travers l'élaboration de règles régionales basées sur l'adaptation des Principes. Dans ce contexte, la possibilité d'un projet conjoint d'élaboration de règles européennes de procédure civile a été discutée dans le cadre d'une coopération institutionnelle avec l'Institut de droit européen (*European Law Institute - ELI*). Le projet conjoint ELI/UNIDROIT a été considéré comme le moyen de fournir un outil utile pour éviter une évolution fragmentaire et désordonnée du droit procédural civil européen. En même temps, du point de vue d'UNIDROIT, il a été considéré comme une promotion des Principes ALI/UNIDROIT et comme une première tentative de développement d'autres projets régionaux adaptant les Principes ALI/UNIDROIT aux spécificités des cultures juridiques régionales, ouvrant la voie à la rédaction d'autres règles régionales. En 2014, UNIDROIT et l'ELI ont conclu un Protocole d'accord portant spécifiquement sur le projet sur la procédure civile, qui identifiait clairement les rôles et responsabilités de chaque partie. Un Comité pilote a été constitué, co-présidé par la Présidente de l'ELI et par le Secrétaire Général d'UNIDROIT, et composé de représentants des deux organisations.²

3. Le projet a été autorisé par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT à sa 72^{ème} session (Rome, 5 décembre 2013) et inclus dans le Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2014-2016 (voir UNIDROIT 2013 - AG (72) 9, 8, paragraphes 26 à 28). A sa 73^{ème} session (Rome, 11 décembre 2014), l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, sur proposition du Conseil de Direction, à sa 93^{ème} session (Rome, 7-10 mai 2014), a décidé d'augmenter le degré de priorité (UNIDROIT 2014 - AG (73) 9, paragraphe 30). L'Assemblée Générale d'UNIDROIT à sa 74^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016), sur proposition du Conseil de Direction à sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016), a approuvé la poursuite du projet dans le cadre du Programme de travail de l'Institut 2017-2019.

II. STRUCTURE DU PROJET

4. La rédaction des Règles a été confiée à des Groupes de travail (GTs), un pour chaque sujet principal figurant dans les Principes ALI/UNIDROIT, dirigé par deux Co-rapporteurs. Les GTs ont commencé à fonctionner en temps successifs (pour une bonne gestion du projet et afin de permettre à des membres des premiers Groupes de participer aux autres Groupes, et ainsi de tirer parti au mieux de leur expérience): au total huit Groupes de travail ont été établis ("accès à l'information et preuve", "mesures provisoires et conservatoires", "signification et notification des documents", "*lis pendens* et *res judicata*", "obligations des parties et des avocats", "coûts", "jugements", "parties" et "appels") et les trois premiers Groupes ont finalisé leurs projets en 2017 ; ces projets ont été rassemblés dans un texte consolidé et examiné par un "Groupe sur la Structure" chargé de coordonner la préparation du texte consolidé de Règles. Des réunions plénières semestrielles du Comité pilote, des Co-rapporteurs, des membres du Groupe de travail, accueillies par les deux organisations, ont eu lieu pour discuter des projets de textes et assurer la coordination. Le Comité pilote a, en outre, décidé d'inviter aux réunions plénières annuelles des observateurs institutionnels d'organisations intergouvernementales (Conférence de La Haye sur le droit international privé (HCCH)), d'institutions européennes (la Commission européenne, le Parlement européen et la Cour de justice de l'Union européenne), d'associations professionnelles et d'instituts de recherche ainsi que l'*American Law Institute* (ALI). Enfin, il a été décidé de créer une liste de conseillers issus du milieu universitaire et de la pratique juridique, parmi lesquels un certain nombre de membres du Conseil de Direction.

² Outre les Co-présidents: John Sorabji (Conseiller juridique principal auprès du *Lord Chief Justice and Master of the Rolls*) et Remo Caponi (Université de Florence) pour ELI; Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT) et Rolf Stürner (Université de Freiburg et ancien Co-rapporteur pour les Principes ALI-UNIDROIT) pour UNIDROIT.

III. ETAT ACTUEL DU PROJET ET ACTIVITES PREVUES

5. En ce qui concerne les activités qui ont eu lieu en 2017, les membres du Comité pilote, les Co-rapporteurs et les membres des Groupes de travail du projet conjoint ELI-UNIDROIT se sont réunis du 5 au 7 avril 2017 à Rome pour discuter de la finalisation des projets des trois premiers Groupes de travail et de l'avancement des projets des autres Groupes de travail. Le premier jour, le Groupe de travail sur la "Structure" a examiné, avec le Comité pilote et des représentants des Co-rapporteurs des Groupes de travail, le texte consolidé des trois projets définitifs "Accès à l'information et preuve", "Signification et notification des documents", et "Mesures provisoires et conservatoires", et également des aspects généraux concernant la coordination des projets. Le Comité pilote a également décidé de constituer un neuvième et dernier Groupe de travail composé principalement de membres d'autres Groupes de travail et traitant de procédures d'appel afin de regrouper les points abordés dans les Principes ALI-UNIDROIT et pour lesquels les règles européennes étaient considérées utiles et réalisables. La réunion conjointe du Comité pilote avec les membres du projet a eu lieu les deux jours suivants, sous la présidence du Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria et de Mme Diana Wallis, Présidente de l'ELI. Tous les membres du Comité pilote étaient présents ainsi que les Co-rapporteurs et de nombreux membres de tous les Groupes de travail du projet.

6. Le projet consolidé susmentionné, ainsi qu'un avant-projet de structure préliminaire, a été présenté au Conseil de Direction lors de sa 96^{ème} session tenue du 10 au 12 mai 2017 (voir le document C.D. (96) 7). Un extrait du Rapport du Conseil de Direction sur le projet a été distribué aux Groupes de travail peu après.

7. Le 7 septembre 2017, le projet ELI-UNIDROIT sur les Règles transnationales de procédure civile a été présenté lors de la Conférence annuelle de l'ELI à Vienne. La Présidente de l'ELI, Mme Diana Wallis, et la Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT, Mme Anna Veneziano, ont coprésidé une session du Groupe sur la "Structure". Le Groupe a présenté le premier projet consolidé de Règles résultant des travaux des trois premiers Groupes de travail.

8. Les 16 et 17 novembre, les membres du Comité pilote, les Co-rapporteurs et les membres des Groupes de travail, ainsi que les conseillers et les observateurs du projet ELI-UNIDROIT se sont réunis en séance plénière au Palais Trautson du Ministère autrichien de la justice. Mme Diana Wallis (ancienne Présidente de l'ELI) et Mme Anna Veneziano (Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT) ont ouvert la réunion au cours de laquelle les membres du Projet ont débattu sur la "*res judicata*" et la litispendance", les "parties", les "coûts" et les "jugements". Le Groupe de travail chargé de la "Structure" a présenté également une version actualisée du projet consolidé des Règles.

9. Le Professeur Rolf Stürner, membre du Comité Pilote, a eu l'occasion de présenter le Projet lors du Congrès de l'Association des procéduralistes allemands, autrichiens et suisses qui s'est tenu du 28 février au 2 mars 2018 à Bâle.

10. Une réunion plénière du Comité pilote, des Co-rapporteurs, des membres du Groupe de travail se tiendra à Rome les 9 et 10 avril 2018. De même que pour la réunion de 2017, une partie du temps sera consacrée à une session à huis clos pour discuter de la coordination des projets et des progrès réalisés par les Groupes de travail, tandis qu'une autre partie permettra aux participants, y compris les observateurs et les conseillers, d'examiner les projets de règles des Groupes de travail sur les "Parties", les "Jugements" et les "Appels".

11. Une version avancée des Règles sera présentée à nouveau lors de la Conférence annuelle et de l'Assemblée générale de l'ELI qui se tiendra à Riga du 5 au 7 septembre 2018. Le projet sera examiné lors d'une Conférence conjointe ELI-UNIDROIT organisée en coopération avec l'Académie de droit européen (ERA), qui se tiendra au siège de l'ERA à Trèves (Allemagne), les 26 et 27 novembre 2018. Le Groupe de travail sur la "Structure" devrait fournir une nouvelle version du projet consolidé

de Règles après la conférence de novembre. Enfin, le Professeur Rolf Stürner, membre du Comité pilote, et la Professeure Xandra Kramer, Co-rapporteur du Groupe sur la "Structure", ont été invités à présenter un exposé au Congrès de l'Association pour le droit procédural international qui se tiendra du 13 au 15 mars 2019 à Hambourg.

12. Compte tenu de la proximité de la réunion d'avril avec la session du Conseil de Direction, une version révisée de ce document sera publiée peu après, avec les Annexes de la version plus récente du projet consolidé de Règles (distribuée de manière confidentielle au Conseil de Direction) ainsi qu'une actualisation des travaux du Groupe sur la "Structure" sur les principes généraux, les plaidoiries et la structure de la procédure.

IV. ACTION DEMANDEE

13. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet sur la procédure civile transnationale – formulation de règles régionales.*